

Séance du 12 novembre 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 33

Absents : 9

dont suppléés : 0

dont représentés : 3

Votes pour : 36

Votes contre : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 36

Date de la convocation

05/11/2024

Date de publication

19/11/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : V. ORIAM-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, E. HOTZ à J. CHIPAUX, A. FESSLER à R. BEGUE

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 133-2024

Objet : Composteurs - campagne 2025

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération du SMICTOM de la zone sous-vosgienne du 26 septembre 2024 relative à la distribution de composteurs aux usagers,

Considérant

- l'objectif de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles et collecte sélective), le SMICTOM a décidé, en partenariat avec l'ADEME, de mettre en place un programme local de prévention pour diminuer les déchets à la source,

Monsieur le Président propose de s'associer à l'opération proposée par le SMICTOM, en prenant en charge un tiers du prix de l'équipement, le SMICTOM assumant lui aussi un tiers de ce prix.

Désormais, le syndicat distribuerait les composteurs directement, sans recourir aux EPCI à qui il refacturerait leur quote-part chaque trimestre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer au SMICTOM de la zone sous-vosgienne pour distribuer aux usagers des composteurs et de participer à leur achat pour un tiers de leur coût.

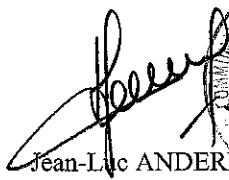
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

J. CHIPAUX
